



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE ARABE « AL ATLAS »

- 1) L'école arabe a pour objectif premier : l'enseignement de la langue arabe littéraire. Elle doit accueillir toutes les personnes sans distinction d'aucune sorte.
- 2) Les horaires : les cours peuvent avoir lieu le mercredi, le samedi, et le dimanche (voir emploi du temps) Ces horaires sont étudiés de façon à couvrir les différentes tranches d'âge. Le professeur assure le contrôle des présences des élèves pour l'ensemble des cours. Aucun élève ne sera autorisé à quitter le lieu des cours avant la fin de ceux-ci, sauf autorisation du professeur ou des parents. Les accompagnateurs d'enfants ne doivent pas franchir les lieux d'enseignements sans invitation du professeur.
- 3) La présence est **obligatoire** à tous les cours. Toute absence sera signalée au professeur, **pour les mineurs un justificatif est exigé.**
RETARD : tout retard de plus de 15 minutes sans justificatif peut entraîner un refus du professeur à la participation de l'élève en retard.
Les parents doivent s'assurer que le professeur est bien présent quand ils déposent leur(s) enfant(s). En cas d'absence de celui-ci, l'association décline toute responsabilité sur la garde de(s) l'enfant(s).
- 4) Le professeur a la responsabilité directe des élèves aux heures où ils lui sont confiés par l'emploi du temps.
- 5) Information à la famille : dans tous les cas de modification de l'emploi du temps, celle-ci sera prévenue dans les meilleurs délais. En cas de suppression inopinée d'un cours, la famille sera prévenue dans les meilleurs délais.
- 6) Pendant les cours, les élèves doivent respecter les locaux, le matériel mis à leur disposition et doivent en toute circonstance, avoir une attitude et une tenue correcte.
Ne seront pas admis : les téléphones portables, les lecteurs MP3, la nourriture, la boisson, la mastication de chewing-gum, les cigarettes, le port d'objets dangereux (couteaux, briquet, allumettes etc...) et tout appareil sonore et tout objet pouvant perturber le bon déroulement du cours. Les élèves s'abstiendront de tout acte de brutalité, de brimade, de grossièreté et d'insolence sous peine de sanction immédiate pouvant aller jusqu'à l'exclusion. La courtoisie à l'égard du professeur et des camarades est de rigueur.
- 7) Information et relation avec les parents : Le carnet de correspondance que l'élève doit avoir, assure la liaison entre le professeur et les parents. Tous les 3 mois, un relevé de note sera remis aux parents.
- 8) Les élèves ou leurs représentants doivent attester d'une assurance individuelle et responsabilité civile pour toute activité organisée par l'association dans le cadre de l'école ou à l'extérieur.
L'âge minimum d'accès à l'école arabe est fixé à 6 ans.
- 9) Les inscriptions s'effectuent pendant les mois de septembre et octobre pour l'année en cours.
Le paiement de la cotisation se règle au moment de l'inscription.
Des modalités pourront être accordées mais les échéances ne pourront dépasser la fin du 1^{er} trimestre scolaire.
L'inscription en cours d'année sera due pour une année complète.
Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année.